

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JUIN 2020

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 19 juin 2020 à 20h00 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 15 juin 2020.

Etaients présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Christine HUBLEUR, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE JOLY, Agnès LAPLAZA, Mireille CARQUIGNY, Olivier BARBIER, Dimitri CHABOD, Pascale ROUX, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT.

Absent excusé : Laurent GARCIA

Pouvoir de : Laurent GARCIA à Pascale ROUX

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation des derniers compte-rendu

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :

M. le Maire donne lecture des chiffres du compte de gestion 2019:

Excédent de fonctionnement :	372 713.38€
Déficit d'investissement :	51 054.54€

et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Couverture du déficit (1068) :	51 054.54€
Report de l'excédent déduit du déficit(002) :	321 658.84€

Chiffres approuvés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

M. le Maire explique que cette année le conseil municipal ne doit pas voter le taux d'imposition de la taxe d'habitation puisque celle-ci est vouée à disparaître l'an prochain. Elle devrait être compensée, mais à ce jour nous ne connaissons encore clairement ni le mode de calcul, ni la somme.

M. le Maire propose de ne pas changer les taux d'imposition par rapport à l'an dernier soit 12.95% pour le foncier bâti et 28.06% pour le foncier non bâti. Le résultat attendu sera de 153 195€.

Le conseil municipal valide cette proposition.

SUBVENTIONS 2019 :

M. le Maire propose d'attribuer les subventions 2020 aux associations ou organismes qui présentent un intérêt local et qui en feront la demande (et déposeront compte administratif, budget et projet). Le conseil municipal décide d'attribuer les sommes de la manière suivante :

Anciens Combattants :	100€	Mission locale :	200€	La Récré :	600€
Souvenir Français :	50€	Adapei :	100€	Admr :	100€
Divers :	310€				

TRAVAUX 2020 :

M. le Maire fait lecture des travaux prévus pour 2020. Une grosse partie des dépenses seront dédiées à la restauration du clocher de l'église (202 000€), et à la voirie (57 200€) ; dépenses pour lesquelles le conseil municipal demande que l'ensemble des subventions envisageables soient sollicitées. L'éclairage public est enfin terminé (19 000€) ; un mur de la bibliothèque et le mur de l'école « côté logement locatif » seront rafraîchis, la cour des logements locatifs rue de l'église remise en état (6 600€). 2 000€ sont prévus pour l'équipement du cimetière, 3000€ pour un poteau incendie et 3500€ pour du matériel nécessaire aux services.

BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2020, adopté à l'unanimité, se décompose comme suit :

* en FONCTIONNEMENT : 804 286 € en dépenses et recettes,

* en INVESTISSEMENT : 347 751 € en dépenses et recettes ;

Les travaux inscrits donnent la priorité aux projets cités précédemment

CONVENTION MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE :

La médiathèque d'Autrey-les-Gray ayant « rétrograder » de catégorie n'a plus la possibilité d'effectuer autant de missions que l'année dernière (échanges de livres, partenariat avec la médiathèque départementale de Vesoul, etc...). Le conseil départemental a donc modifié sa convention de manière à prendre en charge les échanges qui ne peuvent plus être assurés par Autrey et permettre la pérennité des bibliothèques communales. En

conséquence, la commune a l'obligation de signer un partenariat avec la médiathèque départementale pour continuer à exercer ses fonctions. M. le Maire invite les conseillers municipaux à valider cette convention. Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES SEUILS D'ATTRIBUTION DE PRIMES DES AGENTS (RIFSEEP):

La trésorerie a informé la commune que la prime versée aujourd'hui aux agents n'est pas cumulable avec le RIFSEEP (protocole instauré par la loi de finances de 2016, pour permettre à la fonction publique territoriale d'avoir une grille de primes basée sur les fonctions, les sujétions, l'expertise en l'engagement professionnel de l'agent) mis en place en 2017.

Afin de se mettre en conformité avec la législation, il est proposé d'intégrer la prime actuelle dans le RIFSEEP. Pour être réalisable, cette intégration doit passer par un ajustement des seuils délibérés en 2017, et faire l'objet d'une saisine auprès de centre de gestion.

Les agents doivent par ailleurs rembourser les sommes versées à tort depuis 2017. Un échéancier de compensation/reversement a été mis en place afin de ne pénaliser aucun agent.

Le Conseil municipal accepte les montants suivants :

GROUPES	FONCTIONS / POSTES DE LA STRUCTURE	MONTANTS ANNUELS MINIMUM DE L'IFSE POUR UN TEMPS COMPLET	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE L'IFSE POUR UN TEMPS COMPLET	MONTANTS ANNUELS MINIMUM DU CI POUR UN TEMPS COMPLET	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DU CI POUR UN TEMPS COMPLET
Animateur					
GB1	Directrice péri/extrascolaire	1500€	3300€	0€	1800€
Adjoint administratifs					
GC1	Secrétaire de mairie	1300€	2800€	0€	1260€
Adjoint techniques					
GC1	Agent polyvalent et de l'entretien des espaces verts	1300€	2800€	0€	1260€
GC2	Agent d'entretien des locaux	1000€	2100€	0€	1200€
Adjoint d'animation					
GC2	Agent d'animation	1000€	2100€	0€	1200€

QUESTIONS DIVERSES :

*le conseil municipal envisage de renouveler l'opération cartes jeunes pour les 14-18 ans.

*il sera prochainement distribué un petit bulletin concernant les fonctions de la nouvelle équipe municipale

*la fondation du patrimoine sera sollicitée pour la restauration du clocher de l'église, un petit dépliant vous renseignera sur l'ensemble des conditions. Nous comptons sur vous pour faire connaître ce projet autour de vous.

Le Maire, Yvan GUIGNOT